

Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF.

Enseignement
/ Recherche

"Le CIR est un redresseur de compétitivité de notre pays par rapport aux autres" (Gabrielle Gauthey du Medef aux RUE)

Par Julien Jankowiak



Gabrielle Gauthey, vice-présidente de la commission recherche et innovation du Medef

"Le crédit impôt recherche a une influence sur l'augmentation du montant de la recherche réalisée dans les entreprises. Assez récemment, le montant de la R&D faite par les groupes privés a dépassé le montant de la R&D publique alors que ce n'était pas le cas il y a quelques années", déclare Gabrielle Gauthey, présidente de la commission recherche et innovation du Medef. Elle s'exprime lors d'un débat intitulé : "le CIR favorise-t-il les collaborations entre recherche publique et recherche privée ?", dans le cadre des RUE (rencontres universités entreprises), organisées par AEF à Paris, vendredi 21 mars 2014. "Le crédit impôt recherche est un redresseur de compétitivité de notre pays par rapport aux autres car il compense un coût du travail plus élevé qu'ailleurs", considère-t-elle, précisant toutefois "que le coût d'un chercheur indien ou chinois sera toujours moins élevé".

"Il y a deux ou trois ans, le débat autour du crédit impôt recherche n'était pas celui-là. Nous entendions que le CIR était une subvention, donnée gratuitement et sans aucune contrepartie à l'industrie privée. Aujourd'hui, nous sommes passés à autre chose", fait observer Christophe Lecante, vice-président du Comité Richelieu et PDG de TKM, lors d'un débat sur le crédit impôt recherche organisé dans le cadre des RUE, vendredi 21 mars 2014.

"LA RECHERCHE PARTENARIALE NE SE RÉSUME PAS AU CRÉDIT IMPÔT RECHERCHE"

"Le CIR est clairement un dispositif qui peut, à un moment donné, forcer le passage à l'acte", analyse Christophe Lecante. Toutefois poursuit-il, "il y a d'autres dispositifs comme les pôles de compétitivité, les Satt et les IRT, etc., et la recherche partenariale ne se résume pas au crédit impôt recherche", pointe-t-il. Confirmant les propos de Gabrielle Gauthey, il considère que le "CIR n'est pas un outil de financement de la R&D, mais bien un outil de compétitivité". "Le dispositif permet de rétablir la péréquation du coût d'un chercheur en France et de garder des activités de recherche en

France", corrobore le PDG de TKM.

François Jamet, chef du Settar à la DGRI, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, confirme également que "d'autres outils existent en matière de recherche partenariale" et cite à ce titre les Instituts Carnot. "Nous estimons que le volume du chiffre d'affaires fait par les laboratoires publics avec les entreprises dans le cadre de contrats bilatéraux représente 800 M€ annuels dont 400 M€ réalisés par les Instituts Carnot", chiffre-t-il. François Jamet rappelle que le CIR prévoit une disposition qui permet de doubler le taux de CIR (de 30 % à 60 %) dans le cas d'une collaboration avec la recherche publique. Ainsi, "le montant du crédit impôt recherche déclaré dans le cadre de ce type de collaborations est de 450 M€", indique-t-il, précisant que "3 000 entreprises bénéficient de ce taux majoré". "Ce chiffre est en forte augmentation : +100 % depuis 5 ans", note le chef du Settar.

LE CRÉDIT IMPÔT RECHERCHE : OUTIL DÉFENSIF OU OFFENSIF ?

"En trois ans, nous avons doublé notre CA avec les PME et même si je ne sais pas ce qui est vraiment dû au CIR, je pense que cela doit être important", assure Michel Cosnard, PDG d'Inria. En outre, il considère qu'il y a sans doute "une utilisation un peu défensive du CIR chez les grands groupes". "C'est d'ailleurs un facteur de développement de notre partenariat avec Microsoft et Alcatel-Lucent", concède-t-il. Michel Cosnard rappelle en outre que "90 % des entreprises qui déclarent du CIR ont moins de 250 salariés". "Inria a créé 130 start-up à ce jour. Maintenant, toutes ces entreprises font appel au CIR, et ce dès le début de leur création. C'est un mécanisme qui est rentré dans les gènes de l'entreprise et c'est pourquoi il faut le maintenir", préconise le PDG d'Inria.

"Oui, le CIR est un outil quelque peu défensif", admet Gabrielle Gauthey. "C'est un outil qui compte pour la localisation de la recherche même si "l'efficacité de notre dispositif de recherche ne doit pas entièrement reposer sur le crédit impôt recherche et que nous devons trouver d'autres sources de dynamisme", suggère la vice-présidente de la commission recherche et innovation du Medef. "Le CIR a été conçu comme un outil défensif même si je pense qu'il est en train d'évoluer", observe pour sa part Christophe Lecante. "Nous entrons dans une phase de permutation liée à l'écosystème global", prévient-il. "Aujourd'hui, l'enjeu en termes de compétitivité concerne toutes les PME qui ne sont pas innovantes et qui doivent le devenir dans leur process et dans la création de nouveaux produits pour maintenir leurs taux d'emplois. De ce point de vue-là, le CIR devient un outil offensif, de partenariats entre la recherche publique d'excellence et les entreprises qui doivent innover", signale le vice-président du Comité Richelieu.

Guillaume Devauchelle, vice-président innovation et développement scientifique de Valéo, présent dans la salle lors du débat, explique que "le CIR est le socle sur lequel est bâtie la recherche du groupe". "Il permet de surmonter cette mobilisation difficile des compétences que nous avons en France", ajoute-t-il. Toutefois, alerte-t-il, "le crédit impôt recherche est d'abord un générateur de talents". "Croire qu'un grand groupe localise sa R&D uniquement sur des critères financiers, c'est être aveugle. L'entreprise localise sa recherche là où sont les compétences", assure-il.

1 EURO DE CIR INVESTI PAR L'ÉTAT PRODUIT 1,38 EURO DE R&D DES ENTREPRISES

Gabrielle Gauthey revient ensuite sur les chiffres du crédit impôt arguant notamment que "l'embauche de jeunes chercheurs a plus que triplé depuis 2007 et que l'embauche de cadres de recherche a progressé de 5 % dans la R&D, contre moins de 2 % dans les autres secteurs". "Les dépenses liées aux jeunes docteurs ont été multipliées par 4,2 depuis la réforme de 2008", confirme Franck Debauge, directeur associé d'Acies Consulting Group et auteur de l'observatoire du crédit impôt recherche, publié chaque année (lire dans AEF). "Je vais d'ailleurs m'employer à reconnaître le docteur en entreprise", assure Gabrielle Gauthey. "Les corps d'État ne reconnaissent pas les docteurs comme étant nobles et ces derniers en souffrent, il faut que ceci cesse", pointe-t-elle.

Franck Debauge fait observer que depuis la réforme de 2008, "la dynamique du CIR est très impressionnante" et rappelle que "la France a continué à investir en R&D pendant la crise à la différence de certains autres pays". Concrètement, "1 euro investi par l'état produit 1,38 euro d'investissements de R&D de la part des entreprises", chiffre-t-il. Aussi depuis 2008, "les entreprises ont bien plus augmenté leurs dépenses de R&D qu'elles n'ont perçu de CIR".

CHRISTOPHE LECANTE : "LE CIR DOIT REDESCENDRE DANS LES LABORATOIRES"

Pour Christophe Lecante, "il est tout à fait choquant que le CIR devienne parfois un pur outil d'optimisation économique et de gestion dans un compte de résultats". "Pourtant, le crédit impôt recherche, comme c'est le cas dans certains groupes, ne peut pas rester dans les directions financières et donc dans une économie virtuelle. Le CIR finance la recherche et doit par conséquent redescendre dans les laboratoires", complète-t-il. Également présent dans la salle lors du débat, Hervé Suty, directeur de la recherche et de l'innovation de Veolia environnement, confirme "l'importance

du dispositif pour un groupe qui a souffert pendant la crise économique".

"Il y a quelques années, nous utilisions le CIR comme une simple mesure fiscale. C'était une approche purement financière, un bonus qui n'était pas redistribué à la recherche", concède-t-il. "Aujourd'hui, ça a changé. Nous sommes dans une démarche nouvelle", indique Hervé Suty. "Le CIR est désormais un moyen de démarrer de nouveaux projets et d'aller sur davantage de risque en termes d'innovation. Le dispositif m'a récemment permis de justifier un programme de thèse", illustre-t-il. "Le CIR est un catalyseur de mutation culturelle au sein des entreprises sur l'importance de la R&D", conclut Gabrielle Gauthey.

ez

accepter X